

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le jeudi 25 avril 2024, à 8 h 15 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Denise Thibault
Anne-Sophie Paquet
Luc Bertrand
Serge Beaulieu
Simon Sheehy
Luc Delisle

Est également présente : Mme Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-04-82

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 15 et sur proposition de monsieur Luc Bertrand, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DEPOT DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPAL D'EAU (PRIMEAU)

24-04-83

CONSIDÉRANT QUE la ville de Neuville a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023; elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet (au besoin, elle s'est renseignée auprès du Ministère), et elle s'engage à toutes les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Neuville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE et RÉSOLU:

QUE le conseil municipal autorise, monsieur Alain Cajolet, directeur des travaux publics, ou en son absence ou incapacité, madame Marie-Krystine Beaugard, directrice générale, le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU 2023 pour les travaux d'installation des égouts dans le secteur de la rue Vauquelin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-04-84

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Simon Sheehy, le président lève la séance à 8h17.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Marie-Krystine Beaugard
Directrice générale et greffe